

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil municipal du 26 novembre 2025 à 19 h 30

Étaient présents : Mmes POINOT-RIVIERE Annie, DUPEU Brigitte, M. DUCORROY Joël, Mmes PENOT Delphine, ROUAULT Murielle, NAUD Véronique, DUBOIS Christine, VILLOING-THIERRY Joëlle, M. RIFFAUD Denis ;

Étaient excusées : M. PROUST Olivier qui a donné pouvoir à Mme Brigitte DUPEU, Mmes TESSIER Céline, COSSET Séverine ;

Étaient absent : M. GAUTIER Thierry ;

Secrétaire de séance : Mme DUPEU Brigitte ;

Ordre du Jour

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025.
2. Examen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner situées à :
 - Parançay, Section F parcelles n° 687, d'une contenance totale de 2a 60ca.
3. Admission de créances en non-valeur et en créances éteintes.
4. Travaux en régie 2025.
5. Décision modificative n°1 au budget principal.
6. Elagage des arbres places du Monument aux Morts, examen de devis.
7. Travaux sur les bâtiments communaux :
 - Bâtiment 3 route de Saint-Félix : examen de devis pour l'installation d'un poêle à pellets ;
 - Logement 5 rue du Pressoir : examen de devis pour la pose des fenêtres de toit.
8. Circuits vélo n°9, « boucle des fontaines de Sainte-Radegonde », et « circuit des 3 communes » : Réhabilitation de la signalétique – Accord concordant pour la mise en place d'un fonds de concours de Vals de Saintonge Communauté.
9. Appel à manifestation d'intérêts concurrents en vue de l'occupation du domaine privé communal, pour l'installation d'ombrières photovoltaïques.
10. Questions diverses, informations, dont :
 - Proposition d'achat de terrain.
 - Déjections canines dans le bourg.
 - Repas des aînés
 - Vœux 2026

Le public s'installe, le quorum est atteint, la séance est ouverte.

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025.

Madame le Maire présente aux conseillers le procès-verbal de la dernière séance. Sans remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Examen d'une Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) :

Madame le Maire présente au Conseil municipal une DIA concernant un bien pour lequel, en raison de sa situation au regard du Plan local d'Urbanisme et de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2024, le droit de préemption de la commune est applicable :

- Parançay, Section F parcelle n° 687, d'une contenance totale de 2a 60ca.

Arrivée de Denis RIFFAUD

Pour ce bien, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas faire usage du droit de préemption.

3. Admission de créances en non-valeur et en créances éteintes.

Madame le Maire présente aux membres du conseil deux listes de demandes d'admission en non-valeur émanant du Service de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély (SGC), la première pour créances irrécouvrables, la deuxième pour créances éteintes. La commune avait déjà reçu ce type de listes l'année dernière, concernant des recettes non perçues. Le SGC a informé la commune de dettes à éteindre, liées au surendettement de locataires. Monsieur RIFFAUD souhaite savoir qui est concerné et si la personne est toujours locataire. Le locataire concerné est sous le coup d'une procédure d'expulsion. Madame le Maire précise qu'une modification récente de la règle comptable permet maintenant aux communes de recourir elles-mêmes derrière leurs créances, ce qu'elle fait. Les créances éteintes sont obligatoires car liées à des surendettements, la commune ne peut qu'accepter. Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents approuve la liste des créances éteintes pour un montant de 6 089,67 €.

Madame le Maire présente ensuite la liste des admissions en non-valeur. Contrairement aux créances éteintes, ces dettes peuvent encore être recouvrées. Elles concernent une ancienne locataire maintenant

décédée et une autre insolvable, une succession. Des procédures d'huissiers sont en cours pour tenter de percevoir l'argent dû. Monsieur RIFFAUD demande s'il n'est pas possible de prendre des cautionnaires. Les locataires en tous, mais la caution ne dure que 3 ans, certaines de ces créances sont plus anciennes. Pour la créance sur succession, des démarches notariales sont encore en cours, comportant des biens de valeur (notamment un terrain). Le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuve la liste en partie pour un montant de 3 746,53 €.

Afin de palier à ces défauts de paiement, Madame le Maire propose que la commune rende obligatoire le paiement par virement ou prélèvement des loyers. Les conseillers s'inquiètent que le virement ne soit pas toujours honoré. Le prélèvement peut être paramétré le jour de versement du salaire du locataire. Monsieur RIFFAUD remarque qu'il ne faudrait pas accepter tout le monde comme locataire. Madame le Maire rappelle que la plupart des cas d'impayés sont liés à des accidents de vie (maladie, perte d'emploi, etc...) Monsieur RIFFAUD confirme ressentir dans ses propres locations une difficulté de paiement.

4. Travaux en régie 2025.

Madame le Maire présente la liste des travaux réalisés directement par les employés communaux, valorisants le patrimoine communal, dits « travaux en régie ». Ils concernent les biens suivants :

- vestiaires des ateliers communaux
- local du café du 3 route de Saint-Félix
- terrain de pétanque

Le montant des travaux, chargé du coût salarial, est à transférer en section d'investissement, afin de bonifier la valeur de ces biens inscrits à l'inventaire. Les montants sont les suivants :

- pour la création des vestiaires des ateliers communaux : 8 817,52 €
- pour le local du café du 3 route de Saint-Félix : 3 129,32 €
- pour le renivellement du terrain de pétanque : 6 748,80 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve les travaux en régie pour l'année 2025.

5. Décision modificative n°1 au budget principal.

Madame le Maire présente une décision modificative au budget principal, liée aux points précédents. La section de fonctionnement en cette fin d'année ne peut pas supporter seule les coûts, auxquels s'ajoutent la prise d'une provision de 22 068 € pour risques de perte de créances, ainsi qu'une nouvelle correction d'écritures comptables de 11 780 €, liée aux erreurs de traitements faits par la secrétaire de mairie remplaçante de l'année 2022. L'argent nécessaire est repris sur la section d'investissement, sur l'opération d'équipement liée à la voirie 2025.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
212 (040) : Agencements et aménagements	6 750,00	021 (021) : Virement de la section de fonc	-31 984,20
2132 (040) : Bâtiments privés	1 950,00		
2151 (21) - 310 : Réseaux de voirie	-40 684,20		
	-31 984,20		-31 984,20

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investi	-31 984,20	72 (042) : Production immobilisée	8 700,00
6541 (65) : Créances admises en non-valeu	3 746,53		
6542 (65) : Créances éteintes	3 089,67		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices ant	11 780,00		
686 (68) : Dot.aux prov. pour dépré. - cha	22 068,00		
	8 700,00		8 700,00
Total Dépenses	-23 284,20	Total Recettes	-23 284,20

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la décision modificative n°1 au budget principal.

6. Elagage des arbres places du Monument aux Morts, examen de devis.

Tel que sollicité lors de la séance du 14 octobre, madame DUPEU présente un devis actualisé pour l’élagage en forme de tête de platanes et du murier de la place de Bernay et l’étage des peupliers de la place de Saint-Martin-de-la-Coudre. Les agents pourront par la suite continuer l’entretien des arbres, comme pour le reste de la commune. Le Conseil municipal, à l’unanimité des présents, accepte le devis de l’entrepreneur individuel QG PAYSAGE, 17330 BERNAY-SAINT-MARTIN, pour un montant de 6 470 € HT.

7. Travaux aux bâtiments communaux :

- **Bâtiment 3 route de Saint-Félix : examen de devis pour l’installation d’un poêle à pellets.**

Madame le Maire informe les conseillers qu’elle n’arrive pas à trouver d’entreprise qui accepte de poser un poêle à pellet d’occasion. Elle n’a donc pas de devis à présenter. Elle cherche toujours. Mme Naud connaît quelqu’un, va le solliciter.

- **Logement 7 rue du Pressoir : devis pour la réalisation du cloisonnement/distribution.**

Madame le Maire a reçu les devis cette semaine, et demande au Conseil s’il l’autorise à ajouter l’examen de ces devis. Le Conseil l’accepte. Un comparatif des trois devis est présenté, les offres sont équivalentes. Mme ROUAULT souhaite connaître le détail des offres pour comprendre l’écart de prix. Madame le Maire présente les devis. Madame ROUAULT refait les calculs pour comprendre l’écart. Madame le Maire rappelle que ce calcul est le travail pour lequel est payé le maître d’œuvre. Les devis sont revus par le Maire et l’adjointe, les écarts constatés liés au coût de main d’œuvre et des matériaux. Monsieur RIFFAUD fait remarquer que l’entreprise la moins-disante est celle du mari du maître d’œuvre, et met en doute la légalité de la procédure. Madame le Maire remarque que l’entreprise n’a pas toujours été la moins-disante des offres déjà reçues. Le devis de l’entreprise Melba Construction d’un montant de 10 847.06 € HT est approuvé par 8 voix pour, 1 opposition, 1 abstention.

- **Logement 5 rue du Pressoir : examen de devis pour la pose des fenêtres de toit.**

Madame le Maire rappelle le montant des devis examinés lors de la précédente réunion. Les entreprises contactées depuis estiment que les devis sont au bon prix. La nouvelle offre reçue est comparable aux précédentes. Mme le Maire propose à nouveau de valider le devis moins disant à 7339.75 € de l’entreprise Nicolas Poirier. Le Conseil municipal accepte à l’unanimité des présents. Monsieur RIFFAUD fait remarquer le nom de famille de l’entreprise, affirme que c’est le frère du maître d’œuvre. Mme le Maire va se renseigner sur l’aspect légal de cette filiation dans le cadre de l’engagement des commandes publiques. Le conseil donne son accord pour valider le deuxième moins disant si le contexte est illégal.

8. Circuits vélo n°9, « boucle des fontaines de Sainte-Radegonde », et « circuit des 3 communes » : Réhabilitation de la signalétique – Accord concordant pour la mise en place d’un fonds de concours de Vals de Saintonge Communauté.

Mme le Maire rappelle que la commune a accepté le projet de rénovation des signalétiques des différents circuits de randonnée traversant la commune, projet porté par Vals de Saintonge Communauté. Cet accord demande délibération. Madame le Maire présente en détail les 3 circuits : le circuit n°9 « de Saint-Martin à Bernay » ; le circuit n°3 « la boucle des fontaines de Sainte Radegonde » et le « circuit des 3 communes ». Elle fait part ensuite des modalités de financement notamment par fonds de concours de la communauté de commune. Le reste à charge pour la commune serait de 5 840 € (hors éventuelle autre subvention). Les montants présentés sont encore estimatifs. Le Conseil municipal approuve à l’unanimité des présents la réhabilitation des signalétiques sur fonds de concours.

9. Appel à manifestation d’intérêts concurrents en vue de l’occupation du domaine privé communal, pour l’installation d’ombrières photovoltaïques.

Madame le Maire rappelle que ce point a été déjà présenté au conseil municipal. Une société a présenté une offre d’installation d’ombrières photovoltaïques, mais la commune ne peut pas la recevoir car il faut avant tout publier un « appel à manifestation d’intérêts » (site internet et site spécialisé). C’est une sorte d’appel d’offre mais non contractualisant. Le Conseil municipal à l’unanimité des présents accepte la publication de l’AMI.

10. Questions diverses, informations dont :

- **Proposition d’achat de terrain.** La mairie propose d’acheter le terrain qui avait fait l’objet d’une remarque de non entretien lors de la séance précédente, afin de réaliser un passage sécurisé du bourg vers l’école. Le propriétaire a été contacté.

- **Déjections canines dans le bourg.** Des habitants de la commune ont signalé des déjections canines non ramassées. Madame ROUAULT précise que les déjections sont sur les trottoirs. Madame DUPEU propose l'achat de distributeur de poches à déjections. Madame ROUAULT remarque que ces dispositifs sont souvent mal utilisés et que c'est aux propriétaires d'acheter les poches. Que faire ? Communiquer sur le sujet, verbaliser, installer des dispositifs ? Mme DUBOIS propose de créer un espace fermé réservé aux chiens. Madame le Maire propose d'insérer un article dans le bulletin municipal à ce sujet. Elle va questionner la gendarmerie sur les modalités de verbalisation. Le problème est lié au bourg et à l'aire de jeux, pas aux espaces hors bourg. Des pancartes interdites aux chiens ont déjà été installées (notamment au niveau des cimetières)
- **Repas des aînés.** Un devis a été demandé aux cuisines de l'EHPAD. Le menu a été composé pour un repas de fêtes de fin d'année, il sera aussi proposé en vente à emporter par l'établissement. Le repas est offert par la commune aux habitants de plus de 65 ans. Le repas sera facturé aux accompagnants non domiciliés sur la commune.
- **Vœux 2026.** Choix de la date. Samedi 10 ou dimanche 18 janvier 2026.
- **Point sur les salles communales.** Madame le Maire informe le conseil qu'elle est en cours de rédaction de fiche pour que les informations soient claires pour les utilisateurs. Sont concernées : la salle des associations, la grande salle et la petite salle de la salle polyvalente. Trois autres salles ont des usages spécifiques, la salle de la chasse, la salle de l'hirondelle, et le nouveau local café. Le café n'est pas une salle communale dédiée aux réunions. On ne peut s'y réunir lorsque le café associatif est ouvert. Madame ROUAULT souhaite savoir si une autre association en a demandé l'accès. Pour l'instant une personne en a fait la demande. Les conseillers confirmant que le café ne sera ouvert qu'aux heures d'ouverture prévues. Il ne pourra être ouvert par d'autre personnes que celles faisant partie de l'association du café. Les conseillers se renseignent sur les horaires d'ouverture : pour l'instant le dimanche matin, peut-être le vendredi soir et quelques matins.
- Madame PENOT a entendu parler d'un vol de carburant. Madame le Maire confirme l'information. Vendredi du carburant a été volé aux ateliers, 50 litres de gazole, les serrures du nouveau camion ont été forcées. Le système de protection des bâtiments a été efficace, le vol a eu lieu en extérieur. Monsieur RIFFAUD rapporte des vols sur Parançay.
- Pour la prochaine réunion, Madame le Maire préparera un bilan du mandat, un bilan neutre.
- **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Vals de Saintonge Communauté.** Madame le Maire exprime son opposition à la fermeture des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) situés dans les Vals de Saintonge au profit du CIAS situé à Saint-Jean-d'Angély. Cela nuit aux services de proximité apporté aux bernaysiens. On lui a répondu qu'elle ne « joue pas communautaire » pour les communes qui n'ont pas de CCAS. Un certain nombre de maire commence à être du même avis. Le désaccord repose sur l'absence de proximité (pour exemple la distance entre Neuvicq-le Château et Saint-Jean-d'Angély). Le projet d'extension du CIAS propose de couvrir les 5 anciens cantons composants les Vals de Saintonge par l'action d'un seul agent se déplaçant à la demande. Le budget prévisionnel ne prévoit que 3000 € de frais de déplacements. Le 8 décembre prochain sera présenté en conseil communautaire une délibération de principe validant le projet. C'est un projet victime de l'étendue du territoire de la Communauté de Communes. Certaines communes n'utilisent que les services départementaux du service social.
- **Réunion du SYMBO en présence du Préfet, de la Sous-Préfète, du directeur du SIE des Vals de Saintonge.** Lors de cette réunion a été présenté le projet de création d'une entreprise de défibrage de chanvre. Le SYMBO est porteur du projet alors que c'est un syndicat d'aménagement de la Boutonne. Le directeur du SIE des Vals de Saintonge est proposé comme directeur de la future entreprise. Ce projet a un coût de 8 million €, devait percevoir une subvention de l'agence Adour-Garonne de 3 million €. Le projet pourrait aussi obtenir une subvention préfectorale à condition que Vals de Saintonge Communauté le subventionne à son tour. Les élus présents n'ont pas voté le montage global du projet, mais ont accepté une délibération de principe pour conserver l'attribution de subventions. Monsieur RIFFAUD, informé du projet par ses contacts personnels, précise que le

SYMBO porte le projet pour l'aspect « sans intrants » du chanvre donc qualitatif pour l'eau. Moins d'une dizaine d'emplois seraient créés pour 8 million d'investissement d'argent public. La culture réalisée ne serait que de chanvre, les surfaces prises sur la vallée de la boutonne.

- Madame PENOT souhaite savoir si le SIE des Vals de Saintonge a envoyé les devis pour l'entretien des cours d'eau. Ils n'ont toujours pas été reçus. Le SIE des Vals de Saintonge travaille aussi sur un projet de maraîchage en plus du projet de chanvre, et semble très occupé. Madame le Maire réfléchit à recruter une personne en contrat court pour réaliser les différentes tâches qui avaient été demandées en devis au SIE.
- Les illuminations de Noël seront installées 3 semaines. Madame PENOT demande d'éteindre les lampadaires sur lesquels seront installés les décorations. La commune en fera la demande au Syndicat d'électrification.

La séance est levée à 22h10

Prochaine séance le mardi 16 décembre à 19h30